



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Manque de moyens dédiés à la lutte contre la pédophilie

Question écrite n° 16897

### Texte de la question

Mme Julie Lechanteux attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse et du garde des sceaux, ministre de la justice, chargée de l'enfance, de la jeunesse et des familles, sur le manque de moyens dédiés à la lutte contre la pédophilie. Selon les différentes études, entre 1 et 5 % de la population française seraient qualifiés comme étant pédophiles. Ce chiffre se répercute sur le nombre de personnes victimes de pareilles agressions. On dénombre environ 20 000 plaintes par an, ce qui ne représente selon les experts que 10 % de l'ensemble des cas. Il y aurait ainsi 200 000 personnes victimes d'actes pédophiles par an dans le pays. Les agressions se déroulant principalement dans le cadre familial, le milieu scolaire ou sportif. Face à cette situation dramatique, les actions gouvernementales font pâle figure. Très peu de dispositifs ont en effet été mis en place. Le principal, nommé dispositif STOP, créé en 2021, n'a qu'un effet réduit. Il vise à s'adresser aux personnes pédophiles afin de leur offrir un moyen de se faire soigner. Il n'a donc aucun impact sur l'aide accordée aux victimes, ce qui pose un grave problème. Dans le cadre du plan 2023 - 2027 contre les violences faites aux enfants, seules quelques actions dérisoires ont été menées, comme la formation de vingt référents sur ces mêmes violences. Son manque criant de moyens et sa vision trop englobante le rendent inefficace. La pédophilie n'y est en effet qu'une des problématiques abordées. Là, où l'ampleur de la situation, exige des mesures qui lui soient entièrement dédiées. Rien n'est fait ou pas assez pour lutter contre les pédophiles au quotidien, ceux qui sévissent sur internet et y « chassent » impunément de jeunes enfants, ceux qui attendent près des écoles, des centres aérés ou des jardins d'enfants. L'opération Horus par exemple, menée de la mi-novembre 2023 à la mi-février 2024, visant à traquer les pédophiles en ligne est une bonne initiative, mais son effet reste limité par des ressources insuffisantes et son caractère éphémère. L'action de l'État ne se fait qu'en réaction, suite à un problème déjà advenu, elle ne permet de protéger que lorsqu'il est déjà trop tard ou que le problème a pris une ampleur démesurée. Elle l'interroge donc sur l'opportunité d'investir enfin massivement, pour lutter contre le fléau qu'est la pédophilie, dont les effets traumatisants sont ressentis par des millions de personnes. Elle souhaite notamment lui proposer de mettre en place, un grand plan de lutte entièrement consacré à ce sujet, orienté à la protection des enfants d'une part et à la prise en charge par un suivi psychologique des victimes. Celui-ci serait fondé sur la prévention, la sensibilisation, l'assistance nécessaire et enfin la suppression de tous tabous sur le sujet. Enfin ce plan comprendrait, la mise en place des moyens nécessaires pour lutter contre les pédophiles qui chassent nos enfants en ligne et sur le terrain. Elle souhaite connaître sa position à ce sujet.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Julie Lechanteux](#)

**Circonscription :** Var (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 16897

**Rubrique :** Enfants

**Ministère interrogé :** [Enfance, jeunesse et familles](#)

**Ministère attributaire :** [Enfance, jeunesse et familles](#)

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 avril 2024](#), page 2717

**Question retirée le :** 11 juin 2024 (Fin de mandat)